Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260429-DELIB202628-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 29 avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 29 avril 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, STRITT Françoise-Marie, MARBACH Armelle, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, GLEMAIN Pascal, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, HANQUIEZ Sophie, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, ROSSIGNOL David, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile, LE GUENNEC Julien

Conseillers municipaux ayant donné procuration :
MOUELO Anthony, procuration donnée à Philippe DE BEAUREGARD

Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : MARBACH Armelle
Date de publication : 04/05/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-28
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 5.2 Fonctionnement des assemblées
OBJET : Création et composition des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, ce qui est le cas de Clohars-Carnoët, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ainsi il est proposé de créer les 6 commissions municipales suivantes :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260429-DELIB202628-DE

1. **Commission finances et ressources**
2. **Commission urbanisme, habitat, aménagement et travaux**
3. **Commission économie, tourisme, territoire, environnement et citoyenneté**
4. **Commission enfance, éducation jeunesse et solidarités**
5. **Commission culture, patrimoine, sport et vie associative**
6. **Commission des ports**

Il est proposé de fixer le nombre de membres à **10 dont le Maire**, président de droit des commissions municipales, **à l'exception de la commission des ports qui compte 5 membres dont le Maire président de droit.**
Il est proposé **de fixer à 3 le nombre de suppléants** dans chacune des commissions **à l'exception de la commission des ports qui comptera 2 suppléants**. Les suppléants siègent en l'absence des membres titulaires. Les membres des commissions sont désignés par le Conseil municipal selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, avec une représentation minimum d'1 élu par groupe. Le quotient électoral correspond au nombre total de conseillers municipaux (27) divisé par le nombre de sièges à pourvoir dans la commission (10 et 5).

En l'occurrence le quotient est de 2,7 pour les commissions à 10 membres et 5,4 pour la commission à 5 membres. Ainsi **la majorité municipale comptera 8 élus** dans les commissions à 10 membres (2 suppléants) et **la minorité municipale comptera 2 élus** (1 suppléant).

La majorité municipale comptera 4 élus dans la commission à 5 élus (1 suppléant) et la minorité municipale comptera 1 élu (1 suppléant). Chaque groupe ou liste représentée au Conseil municipal présente une liste de candidats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide de créer les 6 commissions présentées selon la composition mentionnée ci-dessous en application de la représentation proportionnelle au plus fort reste**

1. Commission finances et ressources	
10 TITULAIRES	**3 SUPPLEANTS**
Maire président de droit	Robert LE MAOUT
Philippe DE BEAUREGARD	Brendan GUILLOU
Sylvie ANDRÉ	Gwenola PELLETER
Pascal GLEMAIN	
Laurent ROBERT	
Yannick LOISON	
Armelle MARBACH	
Virginie Le QUEMENER	
Jérôme LE BIGAUT	
Julien LE GUENNEC	

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260429-DELIB202628-DE

2. Commission urbanisme, habitat, aménagement et travaux	
10 TITULAIRES	**3 SUPPLEANTS**
Maire président de droit	Yannick LOISON
Françoise-Marie STRITT	Erwan PIGEAU
Brendan GUILLOU	Jérôme LE BIGAUT
Robert LE MAOUT	
Serge MALCOSTE	
Virginie Le QUEMENER	
Sonia GUILLOU	
Anthony MOUELO	
David ROSSIGNOL	
Gwenola PELLETER	

3. Commission économie, tourisme, territoire, environnement et citoyenneté	
10 TITULAIRES	**3 SUPPLEANTS**
Maire président de droit	Sandrine RENAULT
Robert LE MAOUT	Sophie HANQUIEZ
Philippe DE BEAUREGARD	Cécile TEPER
Alice MARTINON	
Pascal GLEMAIN	
Nathalie VANNIER	
Nadine LE DOZE	
Serge MALCOSTE	
David ROSSIGNOL	
Gwenola PELLETER	

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260429-DELIB202628-DE

4. Commission enfance, éducation jeunesse et solidarités	
10 TITULAIRES	**3 SUPPLEANTS**
Maire président de droit	Anthony MOUELO
Sylvie ANDRÉ	Sonia GUILLOU
Sophie LE GOUGUEC	David ROSSIGNOL
Sandrine RENAULT	
Nadine LE DOZE	
Philippe RICHARD	
Sophie HANQUIEZ	
Erwan PIGEAU	
Julien LE GUENNEC	
Cécile TEPER	

5. Commission culture, patrimoine, sport et vie associative	
10 TITULAIRES	**3 SUPPLEANTS**
Maire président de droit	Alice MARTINON
Armelle MARBACH	Sophie LE GOUGUEC
Philippe DE BEAUREGARD	Gwenola PELLETER
Anthony MOUELO	
Erwan PIGEAU	
Sonia GUILLOU	
Serge MALCOSTE	
Philippe RICHARD	
Jérôme LE BIGAUT	
Cécile TEPER	

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260429-DELIB202628-DE

6. Commission des ports	
5 TITULAIRES	**2 SUPPLEANTS**
Maire président de droit	Nathalie VANNIER
Philippe DE BEAUREGARD	David ROSSIGNOL
Laurent ROBERT	
Yannick LOISON	
Julien LE GUENNEC	

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS

La secrétaire de séance,
Armelle MARBACH



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260429-DELIB202628-DE